

# [ batiactu ]

## Procès de l'amiante : les victimes scandalisées par le non-lieu qui se dessine

Florent LACAS – 28 juin 2017

**JUSTICE. Le parquet de Paris a demandé la fin des investigations dans une vingtaine de dossiers concernant le scandale de l'amiante. Les associations de défense de victimes ont réagi très vivement à ce choix, et ont d'ores et déjà affirmé qu'elles feraient appel en cas de non-lieu.**

Une forme de stupéfaction. C'est ce qu'ont ressenti les associations de défense des victimes de l'amiante lorsqu'elles ont pris connaissance de la décision du parquet de Paris. Celui-ci a demandé la fin des investigations dans plusieurs enquêtes pénales concernant l'amiante, notamment les affaires Eternit et Everite (groupe Saint-Gobain).

"C'est proprement scandaleux", s'insurge auprès de Batiactu Alain Bobbio, secrétaire national de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva). Le parquet motive sa décision en affirmant que "le diagnostic d'une pathologie liée à l'amiante fait la preuve de l'intoxication, mais ne permet pas de dater l'exposition ni la contamination". "La décision du parquet se porte donc sur un seul argument", tempête Alain Bobbio, "un argument qui est d'ailleurs contredit par l'expertise scientifique sur laquelle il prétend s'appuyer". D'après l'association, celle-ci assurait en effet que la contamination coïncidait avec l'exposition, car il n'y a pas de seuil en-dessous duquel l'amiante est inoffensif. "Il ne faut pas raisonner en termes de date, il faut raisonner en termes de période d'exposition à l'amiante", explique Alain Bobbio. "Peu importe que l'intoxication ait eu lieu un lundi ou un mardi !"

D'après l'Andeva, l'argument du parquet aurait aussi pour potentiel défaut de pouvoir potentiellement s'étendre à l'ensemble des expositions à un produit cancérigène-mutagène-reprotoxique (CMR).

Les associations feront appel en cas de non-lieu

"Aujourd'hui, nous nous orientons donc vers un non-lieu", croit savoir Alain Bobbio. "La Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath) et nous-mêmes contesterions immédiatement cette décision." "Nous parlons là d'une catastrophe qui va faire 100.000 morts, et d'une instruction qui dure depuis 21 ans", explique Alain Gobbio à Batiactu. L'Andeva assure ne pas vouloir agir par "vengeance", mais pour tirer les leçons des erreurs du passé et prendre les mesures afin qu'un tel scandale n'arrive plus à l'avenir.

[http://www.batiactu.com/edito/victimes-amiante-scandalisees-par-volonte-abandonner-49658.php?MD5email=baf4662468fdf9b225db566a8a94e84d&utm\\_source=news\\_actu&utm\\_medium=edito&utm\\_content=article](http://www.batiactu.com/edito/victimes-amiante-scandalisees-par-volonte-abandonner-49658.php?MD5email=baf4662468fdf9b225db566a8a94e84d&utm_source=news_actu&utm_medium=edito&utm_content=article)

